



**NOTE DE TRAVAIL**

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)**

**Montréal, 12 – 14 septembre 2012**

**Point de l'ordre du jour 3 : Combattre la menace interne**

**OBLIGATION DE INSPECTION/FILTRAGE À 100 %DES PERSONNES AUTRES QUE LES PASSAGERS DE MEME QUE LES ARTICLES QU'ELLES TRANSPORTENT**

(Note présentée par Cuba)

**SOMMAIRE**

La présente Note offre l'avis de Cuba sur le niveau de risque qu'impliquent de fait les alternatives d'application d'autres contrôles de sécurité visées à la norme 4.2.6 de l'annexe 17 dans les cas des personnes autres que les passagers, de même que des articles qu'elles transportent, auxquelles est accordé un accès aux zones de sûreté à accès réglementé, s'il n'est pas possible de réaliser l'inspection/filtrage à 100%.

**Suite à donner :** La Conférence de haut niveau sur la sécurité de l'aviation est invitée à appuyer les mesures proposées au paragraphe 2.

**1. INTRODUCTION**

1.1 Cuba reconnaît que la façon la plus efficace de contrecarrer la menace terroriste incessante est d'individualiser et de comprendre les risques potentiels qui touchent l'aviation civile en général et en particulier les biens qu'elle transporte (passagers, bagages, fret et poste) et qui peuvent aussi en provenir, ainsi que de réagir face à ces risques.

1.2 La norme 4.2.6 de l'annexe 17 stipule textuellement : « *Chaque État contractant veillera à ce que les personnes autres que les passagers, de même que les articles qu'elles transportent, auxquelles est accordé un accès aux zones de sûreté à accès réglementé fassent l'objet d'une inspection/filtrage ; toutefois, s'il n'est pas possible de réaliser l'inspection/filtrage à 100 %, d'autres contrôles de sûreté, incluant sans s'y limiter l'inspection/filtrage proportionnel ainsi que les contrôles aléatoires et non prévisibles, seront appliqués sur la base d'une évaluation des risques réalisée par les autorités nationales compétentes.* »

1.3 Cuba reconnaît à leur juste valeur les progrès faits par le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et par ses groupes de travail pertinents en ce qui concerne le renforcement des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'annexe 17, en particulier de la norme 4.2.6, ainsi que des textes d'orientation connexes, dans le but de régler dans une bonne mesure le problème relatif à la menace interne, tout en maintenant le principe selon lequel on inspectera la totalité des personnes autres que des passagers, ainsi que des articles qu'elles transportent, auxquelles est accordé un accès aux zones de sûreté à accès réglementé. Toutefois, toujours selon la norme 4.2.6, si on ne peut appliquer le principe de

l'inspection/filtrage à 100%, on appliquera d'autres mesures de contrôle de sécurité, dont, entre autres, une inspection/filtrage proportionnel, ainsi que des contrôles aléatoires et non prévisibles, conformément à l'évaluation des risques réalisées par les autorités nationales compétentes.

1.4 Cuba estime qu'il est très difficile de prévenir, de détecter et de contrecarrer un acte d'intervention illicite réalisé avec l'appui interne de personnes autres que des passagers auxquelles est accordé un accès aux zones de sûreté à accès réglementé, même si leurs antécédents ont été vérifiés, ce qui ne s'avère pas déterminant pour qu'elles puissent en arriver à avoir une raison d'appuyer du dedans des actes de cette nature, voire d'y participer.

1.5 À cet égard, – compte tenu du critère selon lequel toute évaluation du risque relatif aux personnes autres que des passagers et qui ne seraient pas inspectées faute d'avoir été sélectionnées pour faire l'objet d'une inspection proportionnelle, aléatoire et imprévisible, entraînerait toujours et en n'importe quel cas un niveau de risque élevé, et compte tenu, aussi, du niveau de dangerosité élevé que représente le fait que ladite catégorie de personnes ait accès à des salles stériles et à d'autres zones de sûreté à accès réglementé où elle se mêle même aux passagers et à leurs bagages à main, ou à ceux des soutes déjà inspectés, ou les deux à la fois, ou aux aéronefs (ou les deux à la fois) durant les services à terre avant le vol – Cuba estime qu'à tous les points de contrôle d'accès il faudrait créer et instaurer les conditions qui garantiraient que la totalité des personnes autres que des passagers, leur objets personnels et les articles qu'elles transportent feront l'objet d'une inspection de sécurité avec n'importe lequel des différents moyens disponibles, dont l'inspection manuelle, avant que lesdites personnes n'accèdent aux zones de sûreté à accès réglementé, sans qu'il existe le pourcentage d'exceptions qui découlerait de l'application d'autres variantes de contrôle de sécurité, telle l'inspection proportionnelle, aléatoire et imprévisible, conformément à l'évaluation des risques réalisée par les autorités nationales compétentes.

## 2. CONCLUSION

2.1 La Conférence de haut niveau sur la sécurité de l'aviation est invitée à évaluer la possibilité qu'à l'amendement 13 de l'annexe 17, le libellé de la norme 4.2.6 soit modifié comme suit :

*« Chaque État contractant veillera à ce que les personnes autres que les passagers, de même que les articles qu'elles transportent, auxquelles est accordé un accès aux zones de sûreté à accès réglementé fassent l'objet d'une inspection/filtrage à 100%. »*

2.2 La Conférence de haut niveau sur la sécurité de l'aviation est invitée à faire parvenir ladite proposition au Groupe de travail sur l'amendement 13 de l'annexe 17 (WGA17).